UGSEL
VENDÉE

CHAMPIONNAT INTER–DEPARTEMENTAL (44- 49- 85)
Athlétisme de plein air CADETS/JUNIORS (F/G)

❶ DATE : MERCREDI 12 AVRIL 2023

❷ LIEU : SAINT LAURENT SUR SEVRE (85) au Complexe sportif Joseph Raymond

❸ HORAIRES :

HORAIRES	COURSES	Catégorie	Hauteur 1	Hauteur 2	Jug Rel 3	Longueur 1 et 2		Jug Rel 2	Poids*	Javelot	Jug Rel 1
					T. Saut*	Long 1	Long 2	Perche et Marteau*			Disque
11 h 00	4 x 100 Fin. au temps	CJG CJF				CJG			CJG	CJG	
12 h 00	110 H 100 H	CJG CJF	CJG A : 1ère barre:1,48	CJG B : 1ère barre:1,25	CJF			Marteau			CJF
12 h 30 13h 15	100 M 100M Fin. au temps	CJG CJF						Perche			
14 h 00	200 H 200 H	CJG CJF				CJF					CJG
14 h 30	800 m 800m	CJG CJF	CJF A : 1ère barre:1,28	CJF B : 1ère barre:1,12	CJG					CJF	
15 h 00	3000 m 3000 m	CJF CJG							CJF		
15 h 30 15h 45	400m 400m	CJF CJG									JG
16h 00	Medley										
16 h 45	4 x 100		2ème essai pour équipes disqualifiées seulement ou équipes absentes au début								

***Zone Relais** : Zone 1 : Juge Disque, Zone 2 : Juge Perche/Marteau, Zone 3 : Juge T. Saut

Prévoir une arrivée sur le site à 10h00 car les modifications d'équipes, ne seront prises en compte que jusqu'à 10H30, pour pouvoir commencer réellement à **11h00**.
Prévoir une réunion de jury élèves et adultes à 10h30.

❹ JURY :

- **Le JURY sera constitué sur place, en fonction des inscriptions des établissements participants**
- **Tous les professeurs devront y participer**
- **Participation d'un juge élève si les établissements ont des équipes**
- **Déposer après chaque épreuve le classement exact du concours concerné au Secrétariat**

❺ MINIMA DE QUALIFICATION AU REGIONAL : Voir livret Régional p 29

❻ QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES :

Pour le Régional, elles sont à déposer au plus tard le jour du Régional.

Pour le National, les performances individuelles du Comité pourront être prises en compte pour les qualifications, si l'athlète participe aux régionaux dans la même épreuve (s'il n'y renouvelle pas le minima) et à condition d'en faire la demande sur le formulaire prévu à cet effet (Secrétariat de la compétition). En cas d'absence aux Régionaux, obligation de fournir soit la photocopie d'un examen officiel, soit le certificat médical attestant, blessure, pour pouvoir prétendre à une qualification au National (en plus de la demande exceptionnelle)

❼ ENGAGEMENTS CHAMPIONNAT INDIVIDUEL ET PAR EQUIPES :

Inscriptions en ligne sur U-SPORT possibles jusqu'au jeudi 6 avril 2023

1 - Vous vous connectez sur Ugsel Net avec votre identifiant et votre mot de passe
2 - Vous allez dans U Sports
3 - Vous cliquez sur le sport souhaité : Ici Athlétisme Plein Air C/J
4 - Ensuite vous cliquez sur le déroulement championnat et vous allez en face de **Inter Comités : Territoire, UGSEL Pays de la Loire**

Il est préférable de commencer par inscrire vos élèves composant des équipes

5 - Vous allez sur **« inscrire une équipe »**
6 - Un écran apparait avec la liste des championnats : Championnat : Challenge course - Championnat : Challenge sauts - Championnat : Challenge lancers - Championnat : critérium. Chaque championnat est suivi d'un onglet Inscrire. Cliquez sur le bon onglet "Inscrire". **Ne vous trompez pas de championnat pour vos inscriptions !**
7 - Vous êtes ensuite dirigés sur la liste de tous vos élèves, vous cochez les élèves devant participer à la compétition
8 - Vous cliquez sur action et inscrire
9 - Une fenêtre s'ouvre et vous n'avez plus qu'à cocher les épreuves choisies. **Pour les relais, ne pas oublier de compléter la case choisir Equ. N°1, N° 2 ou N° 3 … etc…. (mettre le même numéro de relais que le numéro de l'équipe)** **(Ne vous tromper pas sur ce numéro cela engendre des erreurs lors de la compétition – Soyez vigilants)**
10 - Lors de votre validation un flash vert apparait très succinctement

11- Pour vos individuels (**ceux ne faisant pas partie d'une équipe)**, vous allez sur « inscrire **en Individuel** »
12 - Vérifier que vos élèves sont bien inscrits : vous retournez sur Ugselnet et sur "Liste des inscrits en compétition", vous choisissez sous le menu championnat la compétition "Athlé Plein air B/M 2021-2022" **Journée 1**, puis "Filtrer" et là (en principe !!!) tous vos élèves inscrits doivent apparaître.

Pour vous aider à faire vos compositions d'équipes sur USport , vous trouverez sur le site de l'UGSEL Vendée les imprimés qui pourront faciliter vos inscriptions (tutos, document de vérifications des équipes) : ICI

IMPORTANT : Règlement sur le site de l'UGSEL NATIONALE : voir le document

ATTENTION quelques changements *:*

- *Catégorie unique Cadets G/Juniors G et Cadettes/Juniors F*
- *Changement d'épreuves, de poids des engins.*
- *Nouveautés : Challenge par spécialités, Critérium par équipes et Medley mixte*

❽ PARTICIPATION AUX EPREUVES :

- **Pour tous en individuels** → 4 épreuves maxi dont 2 courses au plus + relais ou 1 course et 2 relais.
- **Pour tous par équipes** → Participation soit aux Challenges des spécialités, soit au Critérium
- Interdiction de doubler 2 courses de distances supérieures ou égales à 400m (sauf pour le relais Medley mixte)

❾ CHAMPIONNAT PAR EQUIPES :

Epreuves Cadettes/Juniors Filles					
Groupe 1 Vitesse	Groupe 2 Haies	Groupe 3 Distance	Groupe 4 Sauts	Groupe 5 Lancers	Groupe 6 Relais
100 400	100h 200h	800 3.000	Hauteur Perche Longueur Triple saut	Poids Disque Javelot Marteau	4x100

Epreuves Cadets/Juniors Garçons					
Groupe 1 Vitesse	Groupe 2 Haies	Groupe 3 Distance	Groupe 4 Sauts	Groupe 5 Lancers	Groupe 6 Relais
100 400	110h 200 h	800 3.000	Hauteur Perche Longueur Triple saut	Poids Disque Javelot Marteau	4x100

Relais Medley mixte (2 Garçons et 2 Filles) : 100m F – 200m G – 300m F – 400m G

Participation

- Une équipe de Challenge se compose de 6 athlètes au maximum et de 5 au minimum sans distinction de sexe.
- Une équipe de Critérium se compose de 6 athlètes maximum et de 4 au minimum sans distinction de sexe
- Un athlète peut participer aux trois challenges + le relais Medley

❿ TENUE ET DISCIPLINE :

- Les responsables d'établissement veilleront à ce que la tenue des athlètes soit adaptée à la pratique de l'Athlétisme (Bermudas – Caleçons interdits)

- D'autre part, les installations mises à la disposition doivent être rendues en bon état et propres. Aussi chaque professeur présent veillera à l'application et au respect de ces consignes

Si des problèmes de dégradations sont constatés, l'UGSEL 85 se réserve le droit d'avertir le Chef d'Établissement des élèves concernés.

"MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER CES CONSIGNES"